Vitrolles
vivre ensemble

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 17 Décembre 2024

DELIBERATION N°37/2024

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. GACHON Loïc, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme INFANTES Maryline, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Khadija, Mme SAHUN Véronique, RAGO Monique, Mme RIOUAL Françoise

Absents excusés : Mme DESCLOUX Odette, M. PORTE Jean Michel,

Absent : M. SANCHEZ Philippe

C.A. en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14

Date de convocation : mardi 5 décembre 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est arrêté à 14 (quatorze) voix.

OBJET : ADOPTION DES MESURES D'URGENCE ET DES ACTIONS PRÉVENTIVES FACE AUX RISQUES LIÉS AUX VAGUES DE GRAND FROID.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-5 et suivants relatifs aux missions des CCAS,

Vu la nécessité pour le CCAS de renforcer ses actions en matière d'accompagnement des publics vulnérables,

Vitrolles
vivre ensemble

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

Considérant les recommandations des autorités sanitaires et gouvernementales figurant dans le cadre du Plan Grand Froid ainsi que les risques pour les populations vulnérables (personnes âgées, enfants, sans-abri, malades chroniques) exposées aux températures extrêmes.

Considérant également la nécessité d'assurer une vigilance accrue et une solidarité collective en période de très grand froid.

Le CCAS décide de définir un plan d'urgence hivernal. Ce plan a pour vocation de servir de guide pour détecter, prévenir, limiter les impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid.

Le CCAS décide de s'associer avec la Police Municipale pour renforcer le dispositif de veille sociale et le repérage sur la ville des personnes SDF ou vivant en habitat précaire.

Le CCAS décide de distribuer aux SDF un kit grand froid comprenant des vêtements thermiques, couverture polaire et de survie, poncho de pluie et accessoires pour protéger les extrémités du corps.

En partenariat avec la Ville de Vitrolles, le CCAS propose de sensibiliser largement le public vitrollais aux mesures pour prévenir les risques liés au froid : consignes avant l'hiver et quand le froid est là ainsi que la diffusion d'affiches (plan grand froid, intoxication au monoxyde de carbone) et assure le suivi des personnes vulnérables inscrites dans les registres du CCAS (appels téléphoniques ou visites).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

La validation du financement des actions et du matériel nécessaire, conformément aux devis reçus pour 30 kits grand froid pour un montant de 1340€.
Cette délibération entre en vigueur immédiatement afin d'assurer la protection des personnes concernées pendant la période hivernale.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer le bon de commande ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA